



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

**Comité Régional de l'Habitat Nord-Pas-de-Calais
Séance Plénière du 08 juillet 2014**

**Programmation 2014 des aides de l'Anah en faveur du parc privé
Situation à mi-année.**

Les perspectives de réalisation au second semestre mettent en évidence que la plupart des objectifs fixés en début d'année seront atteints, sauf en matière de lutte contre l'habitat indigne dans le parc locatif.

Elles confirment surtout la très forte dynamique du programme de lutte contre la précarité énergétique "Habiter Mieux" qui excède très largement l'objectif régional de 1 600 logements en propriété occupante notifié début 2014. A mi année, 1000 propriétaires occupants ont déjà été aidés au titre du programme Habiter Mieux. Les perspectives de réalisation, estimées à 2 800 logements pour 2014, excèdent également le cadrage pluriannuel que l'Anah a fixé pour la période d'application 2014/2015 du programme Habiter Mieux, à savoir environ 2 200 logements en propriété occupante par an, tels que transcrits dans les contrats locaux d'engagement .

A mi année, la dotation régionale initiale, de 22,2M€, est consommée à 60%.

Cette dynamique justifie que la région Nord-Pas-de-Calais bénéficie d'une dotation complémentaire de 4,7 M€ portant l'enveloppe régionale à 26,9 M€.

Il est donc proposé de répartir cette dotation complémentaire dès maintenant, afin de donner une visibilité minimale aux acteurs locaux sur la suite de l'année.

Les principes de construction de cette répartition sont détaillés ci-dessous.

1. La répartition des 4,7 M€ sera exclusivement adossée à la répartition d'un surplus d'objectif de PO Habiter Mieux : l'enquête à mi-parcours initiée par l'Anah a montré en effet qu'il n'y a pas de dépassement d'objectif à attendre pour les autres priorités de l'agence. Par conséquent, la dotation régionale initialement répartie en CRH de février est considérée suffisante pour subventionner les autres objectifs prioritaires et subventionner l'ingénierie des opérations programmées vivantes ou en projet.

2. Ce surplus d'objectif est de 750 PO HM. Il est réparti sur la base d'un montant moyen de subvention de l'Anah de 6 267 € (moyenne nationale). Il est donc clairement affirmé que cette répartition ne tient pas compte des modulations locales qui peuvent être pratiquées par certains territoires de la région, et qui conduisent à une moyenne régionale 8000 € de subvention par logement

3. La répartition des 750 PO concilie deux principes simples :

- En premier lieu, faire en sorte que l'Anah puisse honorer à minima les engagements contractualisés dans les opérations programmées vivantes (PIG ou OPAH), ou qui le seront au second semestre, dans chaque territoire.
- En second lieu, accompagner les territoires où les dynamiques sont les plus fortes, attestées au premier semestre et en tenant compte des projections effectuées par les territoires lors de l'enquête de mi-juin 2014

4. Un nouveau point sera programmé en septembre, avant toute délégation de crédits au delà du solde de la dotation initiale, pour vérifier que l'activité de chaque territoire « confirme » bien sa déclaration de résultats prévisionnels de juin.

AVERTISSEMENT : Le comité de pilotage national du programme Habiter Mieux se réunit le 04 juillet après-midi. Ce comité de pilotage officialisera des orientations quant à la suite de la conduite du programme

Habiter Mieux dans l'ensemble des territoires, en réponse aux enjeux posés par la dynamique nationale extrêmement forte connue par le programme depuis le début d'année. Pour cette raison, la répartition territorialisée ne peut être établie définitivement avant que ces orientations ne soient portées à la connaissance des services de l'Etat en région.

Le projet de répartition régionale sera donc mis en ligne le lundi 07 juillet.